

NOTE D'INFORMATION

(à titre documentaire)

Les propositions agricoles de la Commission européenne - résumé succinct

La Commission européenne a publié, à la fin de 1968, une série de documents étroitement liés, qui concernaient tous la réforme de l'agriculture européenne d'ici à 1980. Le document principal était le "Mémoire sur la réforme de l'agriculture de la Communauté européenne". Il a été publié en même temps que les "Mesures à moyen terme pour différents marchés agricoles" et les "Propositions de la Commission concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles pour 1969-1970". La Commission a publié en outre un "Rapport sur la situation de l'agriculture" et un "Rapport concernant les politiques nationales de structure agricole dans la Communauté".

Dans le Mémoire sur la réforme des structures agricoles, la Commission européenne signale que la population agricole est tombée de 20 millions de personnes en 1950 à 15 millions en 1960, et qu'en 1970, l'agriculture occupera encore 10 millions de personnes. Autrement dit : un nombre de plus en plus petit de personnes produisent la nourriture nécessaire à une population en augmentation constante dans la Communauté européenne. La production d'aliments est même si grande, que pour différents produits il y a des excédents. C'est le cas notamment des produits laitiers, du sucre, du blé tendre, ainsi que des pommes, des pêches et des tomates. Ces excédents placent la Communauté européenne devant des problèmes financiers importants. En 1960, il a suffi de 500 millions d'U.C. pour soutenir le marché, mais en 1967 cet objectif a exigé 1,5 milliard d'U.C. et cette année, c'est plus de 2 milliards d'U.C. qui seront nécessaires. En outre, les six pays de la CEE déposent des sommes impressionnantes pour essayer d'améliorer les structures agricoles : 850 millions d'U.C. en 1960, 1.900 millions d'U.C. en 1967. Cependant, les résultats sont insuffisants : les exploitations agricoles restent tout simplement trop petites compte tenu du progrès technique actuel. Il n'y a dans la Communauté que 3% des exploitations dont la superficie dépasse 50 ha. La pyramide des âges de la population est tout aussi alarmante : la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 57 ans.

En raison de la structure actuelle, l'agriculteur est tenu de porter la production de l'exploitation à un degré aussi élevé que possible pour s'assurer un revenu minimum et il est contraint de maintenir cette production même lorsque la demande du marché n'absorbe pas l'offre. Non seulement le mécanisme de marché et de prix ne fonctionne pas, mais, en outre, le revenu des agriculteurs reste inférieur à celui des travailleurs des autres secteurs.

La Commission européenne veut sortir l'agriculture de cette situation. Les agriculteurs et leurs enfants devraient disposer d'un éventail plus large de possibilités d'avenir. Cela signifie qu'un nombre suffisant d'emplois nouveaux doit être créé dans les différentes régions et qu'une formation professionnelle adéquate doit être assurée pour ceux qui désirent quitter l'agriculture. Dans l'agriculture même, il faudra favoriser le développement de types d'exploitation garantissant la rentabilité des investissements et le plein emploi. Il sera ainsi possible à ceux qui restent dans l'agriculture d'accéder à des conditions de vie semblables à celle des autres; ils pourront jouir du progrès technique et social de notre époque. Le mécanisme de marché retrouvera son rôle normal, la production s'orientera à nouveau en fonction de la demande. Un relèvement des prix des produits pour lesquels il existe un excédent de caractère structurel sera de ce fait exclu. Le soutien accordé au marché pourra être réduit de telle sorte qu'il sera possible, à partir de 1980, de ramener les dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole à 750 millions d'U.C. dont 250 millions au secteur du lait.

Les mesures envisagées par la Commission européenne exigent le soutien des agriculteurs mêmes, dont la liberté de choix reste cependant entière : l'ensemble du programme est fondé sur le libre consentement. Il faudra l'adapter aux conditions régionales et locales mais la structure générale du programme devra se fonder sur une conception communautaire. La réalisation sera effectuée au niveau national, la Communauté assurant une coordination adéquate.

Parmi les personnes qui quitteront l'agriculture dans les dix prochaines années, la moitié est constituée par des exploitants âgés pour lesquels des mesures sociales sont prévues. L'autre moitié trouvera de nouveaux moyens de subsistance hors de l'agriculture. Afin de faciliter cette transition, ces personnes peuvent bénéficier, aux termes du programme de la Commission européenne, d'une indemnité pour leur contribution à l'amélioration des structures agricoles en mettant leurs terres - qu'elles ne sont pas contraintes de vendre - à la disposition de ce programme. Des bourses d'études sont allouées aux enfants. En outre, des mesures de réadaptation professionnelle sont prévues. Dans l'agriculture même, des "unités de production" d'une superficie minima déterminée peuvent être constituées. La Commission propose une superficie de 80 à 120 ha pour les céréales et les plantes sarclées; 40 à 60 vaches pour la production laitière; 150 à 200 bovins pour la production de viande; 100.000 poulets d'engraissement par an, 10.000 poules pondeuses et 450 à 600 porcs.

Mais cela n'apporte pas encore une solution définitive. La Commission envisage la création d'entreprises agricoles modernes dans lesquelles les facteurs de production sont en équilibre. Ces entreprises agricoles modernes pourraient naître de l'agrandissement d'une unité de production mais aussi de la réunion de plusieurs unités.

Pour favoriser cette évolution, une aide de démarrage est envisagée pour les entreprises agricoles modernes. Les unités de production devraient bénéficier d'une aide aux investissements de 30% en moyenne. Et pour ces deux formes d'exploitation, un système de garantie pour les emprunts devrait être créé.

De cette manière, une quantité considérable de terres sera libérée : selon les estimations, 5 millions d'ha, dont 3 à 4 millions d'ha pourraient être reboisés.

Lorsque le mécanisme de marché jouera à nouveau son rôle, les groupements professionnels auront une tâche importante à assumer en matière d'étude des marchés, d'information sur les perspectives de vente, et les conditions de commercialisation, de campagne publicitaire et de maintien des contacts entre les groupements de producteurs, le commerce et l'industrie de transformation. Les agriculteurs auront de cette manière une responsabilité accrue dans la production, la vente et la formation des prix.

Quel sera le coût de ce programme ? Si toutes les mesures sont mises en place dans les conditions prévues les dépenses s'élèvent pour 1970 à 1980 au chiffre annuel moyen de 2,5 milliards d'U.C. pour les mesures de structure, 2 milliards d'U.C. pour la création d'emplois nouveaux et 480 millions d'U.C. pour le programme de réadaptation (Fonds social européen). Les dépenses seront réparties entre la Communauté européenne et les pays de la C.E.E. La charge de la Communauté sera de 50% des dépenses sociales, de 50% des dépenses pour l'amélioration des structures de production et de 30% des dépenses d'amélioration des structures de commercialisation.

#### Mesures à moyen terme

Afin de maîtriser la situation alarmante qui existe sur le marché du lait, des mesures sont élaborées pour stimuler la vente du beurre, notamment par une baisse sensible du prix. Il faut aussi en 1969 et en 1970, réduire la production du lait par l'abattage de vaches supplémentaires et l'octroi de primes à la production de viande bovine de qualités particulières. Dans le cadre de la réforme de la structure, le cheptel de vaches laitières diminuerait de 3 millions de têtes en cinq ans.

Dans le secteur du sucre, la Commission européenne souhaite réaliser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, grâce à une diminution du prix et une réduction des quotas.

Des mesures sont prévues aussi pour les fruits et légumes. Dans le secteur des matières grasses, la Commission a proposé de conclure un accord international dans le but de stabiliser le marché mondial. Dans ce secteur, la Commission propose d'introduire une taxe - qui frapperait aussi bien ses propres produits que les produits importés - et d'accorder aux pays associés à la Communauté européenne une compensation financière pour la perte que leur impose la diminution du prix mondial.